

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par son arrêté N° 3A/2021/0640/170 du 17 mai 2021, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a accordé à

JMS Constructions SARL l'exploitation d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable marque KOMATSU, type PC 138US-11.

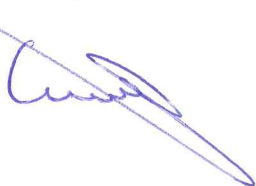

Contre la décision susdite un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif par requête signée d'un avocat de la Cour.

Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à partir du jour qui suit l'affichage de la présente décision jusqu'au 29 juin 2021 inclus.

Tuntange, le 20 mai 2021



par le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune Helperknapp certifie par la présente que l'avis au public ci-dessus a été publié et affiché dans la commune de Helperknapp à partir du 20 mai 2021

le bourgmestre,



le secrétaire,